

CONDITIONS GENERALES DE VENTE OFFRE TREMPIN CLÉA NATHAN Mises à jour le 06/12/2018

PRÉAMBULE

SEJER (ci-après dénommé « SEJER »), sous sa marque Nathan, présente auprès des clients non revendeurs (notamment les entreprises, ci-après dénommées « le Client » ou « les Clients ») via le site Internet <https://formation-professionnelle.nathan.fr/>, des abonnements (ci-après dénommés « l'abonnement » ou « les Abonnements ») à l'offre d'entraînement en ligne Tremplin CléA Nathan.

L'offre Tremplin CléA Nathan est accessible sur la plateforme <https://mon-campus.eduplateforme.com>, ci-après dénommée « la Plateforme ».

Cette offre est destinée aux salariés des Clients (ci-après dénommés ensemble « les Utilisateurs ») qui souhaitent se préparer en amont à la certification CléA (certification interprofessionnelle nationale validant le Socle Commun de Connaissances et de Compétences Professionnelles). L'offre Tremplin CléA Nathan est composée de ressources numériques dans les 7 domaines du Socle de Connaissances et de Compétences Professionnelles (des exercices sur différents médias du type textes à trous, QCM, des vidéos et de l'audio, des activités s'appuyant sur des situations de la vie quotidienne, des retours sur erreurs, etc., ci-après dénommées ensemble « les Ressources numériques ») et d'un module avec plusieurs questions permettant aux Utilisateurs d'identifier leur besoin dans chaque domaine. Les Ressources numériques sont consultables sur la Plateforme.

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à la vente aux Clients d'Abonnements permettant aux Utilisateurs d'accéder aux Ressources numériques.

ARTICLE 1 : APPLICATION DES CGV – OPPOSABILITE

L'achat d'un Abonnement par les Clients implique l'adhésion entière et sans réserve aux présentes CGV nonobstant toutes clauses et stipulations contraires. Aucune condition particulière ne peut prévaloir sur les présentes CGV sauf acceptation écrite et signée par SEJER. Toute condition contraire posée par les Clients, non expressément acceptée par SEJER, leur sera donc inopposable quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Si SEJER ne se prévaut pas à un moment donné de l'une quelconque des dispositions des présentes CGV, cela ne pourra être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites dispositions.

ARTICLE 2 : CONFIGURATIONS REQUISES

2.1. Il appartient aux Clients de s'assurer, avant toute acquisition d'un Abonnement et sans recours possible contre SEJER, que leur équipement et celui des Utilisateurs sont conformes aux configurations requises pour accéder aux Ressources numériques.

2.2. Ces configurations requises sont détaillées ci-dessous :

Windows 7/8/10 OS X 10.8.4 ou supérieur :

- Chrome (5 dernières versions)
- Internet explorer 10 et 11 Edge
- Firefox (5 dernières versions)

Tablettes IOS 7 ou supérieur

- Chrome (5 dernières versions)
- Firefox (5 dernières versions)

Tablettes Android 4.1.2 ou supérieur :

- Chrome (5 dernières versions)
- Firefox (5 dernières versions)

2.3. Les équipements (notamment ordinateurs, téléphone, serveurs informatiques,...) et les frais de télécommunication permettant l'accès aux Ressources numériques sont à la charge exclusive des Clients et/ou des Utilisateurs.

2.4. Les Clients et/ou les Utilisateurs sont responsables de la sécurisation de leur équipement permettant l'accès aux Ressources numériques.

ARTICLE 3 : COMMANDES ET CONDITIONS D'ACCÈS AUX RESSOURCES NUMÉRIQUES

3.1 Pour commander, le Client doit impérativement avoir la capacité juridique de contracter.

3.2 Les ventes au profit des Clients sont réputées fermes et définitives et ne peuvent donner lieu à aucun échange ni remboursement, même si les Utilisateurs renoncent à la consultation en ligne des Ressources numériques. Pour rappel, le délai de rétractation de 14 jours francs ouvert au consommateur par l'article L. 121-20-12 du Code de la Consommation n'est applicable ni à la vente entre professionnels ni à la vente de ressources numériques dématérialisées.

3.3 Le processus de commande est indiqué sur le bon de commande en recto des présentes CGV (ci-après dénommé le « Bon de commande »). À réception par SEJER du Bon de commande signé par le Client, SEJER lui adressera par courrier électronique une facture du montant de l'Abonnement ainsi que les liens d'accès à la page d'inscription et à la plateforme et le code d'activation confidentiel valable pour tous les Utilisateurs du Client (ci-après dénommé « le Code d'activation »). Le Client ne pourra transmettre le Code d'activation et les liens d'accès à la page d'inscription et à la plateforme qu'aux seuls Utilisateurs afin qu'ils puissent s'inscrire et accéder aux Ressources numériques. Tout détournement ou utilisation non autorisée du Code d'activation et leurs conséquences relèvent de la responsabilité du Client.

En cas de perte, de vol ou de divulgation accidentelle du Code d'activation, le Client en informera la Relation clients de SEJER au plus vite. Celle-ci procédera dans les meilleurs délais à l'annulation du Code d'activation et en adressera un nouveau au Client.

3.4 L'accès aux Ressources numériques est soumis à l'acceptation par les Utilisateurs des conditions générales d'utilisation au moment de leur inscription sur la Plateforme. Pour la complète information du Client, un exemplaire de ces conditions générales d'utilisation lui est remis par SEJER.

ARTICLE 4 : DURÉE DE L'ABONNEMENT

4.1 La durée de l'Abonnement est fixée dans le Bon de commande. L'Abonnement est reconductible tacitement pour la durée indiquée dans le Bon de commande sauf dénonciation par le Client 1 (un) mois avant son terme par courrier électronique adressé à la Relation Clients.

4.2 Conformément à l'article L. 215-1 du Code de la Consommation et pour les Abonnements acquis par un Client non-professionnel, SEJER informera ce dernier par courrier électronique, au plus tôt trois mois et au plus tard un mois avant le terme de l'Abonnement, de la possibilité de ne pas le reconduire. Cette information, délivrée dans des termes clairs et compréhensibles, mentionne, dans un encadré apparent, la date limite de résiliation de l'Abonnement. Lorsque cette information n'a pas été adressée conformément aux dispositions ci-dessus, le Client non-professionnel pourra gratuitement

mettre un terme à l'Abonnement à tout moment à compter de sa date de reconduction.

ARTICLE 5 MOYENS ET DÉLAIS DE PAIEMENT

5.1 Les factures sont payables en euros à SEJER, 30 place d'Italie 75702 Paris Cedex 13 à échéance de trente (30) jours fin de mois date de facturation.

Les factures peuvent être réglées :

- par chèque ou par mandat postal. La facture est alors à adresser par courrier à la Comptabilité de SEJER dont l'adresse figure en tête des présentes CGV avec le règlement et une copie du Bon de commande.

- par virement bancaire sur le compte bancaire dont les coordonnées sont indiquées sur la facture transmise au Client.

5.2 Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne comme prévu à l'article L 441-6 du Code de Commerce, l'application de pénalités de retard. Ces pénalités sont fixées par SEJER au taux de 0,85 % par mois de retard, étant précisé que le calcul s'effectuera prorata temporis par jour de retard, ainsi que l'application de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €. Les pénalités exigibles de plein droit commencent à courir dès le lendemain de la date d'échéance figurant sur la facture et jusqu'à la date à laquelle le montant du règlement est effectivement crédité sur le compte bancaire de SEJER. Toute facture recouvrée par le service contentieux sera majorée à titre de clause pénale non réductible, au sens de l'article 1231-5 du code civil, d'une pénalité forfaitaire fixée à 15% de son montant.

ARTICLE 6 : LIMITES DE RESPONSABILITÉS

6.1. Les Ressources numériques sont commercialisées en l'état. La responsabilité de SEJER ne saurait être engagée en cas d'absence de mise à jour des Ressources numériques.

6.2 La mise à disposition des Ressources numériques auprès des Utilisateurs nécessite que le Client vérifie, sans recours possible contre SEJER, ses obligations notamment au regard des cotisations sociales.

ARTICLE 7 : POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

7.1. Les dispositions concernant la collecte et le traitement des données à caractère personnel des Utilisateurs sont détaillées dans les conditions générales d'utilisation portées à la connaissance des Utilisateurs au moment de leur inscription sur la page d'inscription.

7.2 A titre informatif, les données à caractère personnel des Utilisateurs sont nécessaires à SEJER pour :

- créer et gérer les comptes des Utilisateurs,
- faire bénéficier les Utilisateurs des fonctionnalités des Ressources numériques,
- assurer le service après vente,
- permettre aux Utilisateurs d'accéder à leur historique.

ARTICLE 8 : LOI APPLICABLE – ATTRIBUTION DE JURIDICTION

8.1 La loi française est seule applicable aux présentes CGV.

8.2 En cas de procédures judiciaires, toute contestation des Clients professionnels sera de la compétence exclusive des tribunaux de PARIS, même en cas de pluralité de défenseurs ou d'appel en garantie.

En cas de réclamation, le Client non-professionnel pourra s'adresser en premier recours à la Relation Clients dont les coordonnées sont indiquées en tête des présentes CGV. En second recours et après avoir tenté, au préalable, de résoudre son litige par une réclamation écrite adressée à la Relation Clients par lettre recommandée avec accusé de réception, le Client non-professionnel pourra faire appel à un médiateur de la consommation.